

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

Fuchs Schmierstoffe GmbH
Friesenheimer Str. 19
68169 Mannheim

Téléphone:

+49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Télécopie ::

+49 621 3701-570

Personne à contacter:

Téléphone:

Fuchs Schmierstoffe GmbH Abteilung Produktsicherheit

Télécopie ::

+49 621 3701-1333

E-mail:

+49 621 3701-7303

produktsicherheit-FS@fuchs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 621 3701-1333 / +49 621 3701-0 (Mo-Do 8-17, Fr 8-16)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

|| Le produit, bien qu'il ne soit pas classé comme dangereux aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP), il doit être étiqueté.

Résumé des dangers

Dangers Physiques:

Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'Étiquetage

EUH208: Contient Thiadiazole-Dérivé. Peut produire une réaction allergique.

|| EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans l'huile minérale hautement raffinée. Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Note L, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Peut provoquer une irritation oculaire ou cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Pas nécessaire.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 mn
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Dangers thermiques:

Non connu.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux:

Aucune information disponible.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	Non applicable
Point de fusion:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	$\geq 180\text{ °C}$
Point d'éclair:	$> 230\text{ °C}$
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,90 g/ml (25,00 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
NLGI:	2-3
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
9.2 AUTRES INFORMATIONS	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Inhalation

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:

Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité chroniqueProduit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

12 01 12*: déchets de cires et graisses

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° de danger (ADR): | — |
| Code de restriction en tunnel: | — |
| 14.4 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

ADN

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| 14.3 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IMDG

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU: | — |
| 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: | — |
| 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° d'urgence: | — |
| 14.3 Groupe d'Emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

IATA

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé: 36
A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

aucune

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

Date de Révision: 09.07.2018

Nom du produit: RENOLIT FEP 25

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.